



Cas de conscience sur un divorce

Par **charleneabracadabra**, le **18/07/2013 à 19:55**

bonjour, j'ai un cas de conscience à vous soumettre, il y a 17 mois un ami a fait une demande de divorce, sa femme ne c'est pas présenté a la séance de conciliation et elle a eu une demande de quitter le domicile conjugal au premier juin, en avril elle a eu une rupture d'anévrisme qui a fini par la laisser dans un état quasi-végétatif, depuis plus de nouvelle celui-ci a fait appel à une assistante sociale pour la mettre sous tutelle et fait un dossier mdph pour la reconnaître handicapée. depuis plus de nouvelle du divorce, qu'elle sont ses recours pour accélérer la procédure???

CORDIALEMENT

Par **Jibi7**, le **18/07/2013 à 21:25**

il me semble qu'on ne peut pas être divorcé "malgré soi" et qu'a part le manque "d'elegance" de votre ami, je crois que l'obligation de secours prevaut sur des decisions qui ne tenaient pas compte d'une situation exceptionnelle et non prévisible. l'ONC n'ordonne que des mesures provisoires.

Les juges refusent parfois le divorce pour "exceptionnelle dureté" .

Cette femme serait morte pendant la procédure votre ami serait veuf et non divorcé.

La mise sous tutelle etc..risque plutot de bloquer le divorce que de l'accelerer.

Il faudrait aussi savoir s'il y a des enfants et ce qu'ils deviennent .

ps Dommage qu'on ne puisse se debarasser des ex aux encombrants comme dans le meilleur des monde d'Huxley

Par **kawakib77**, le **26/09/2013 à 11:32**

bonjour

je suis choqué de vos questionnement

au regard du titre cela ne correspond nullement à un cas de concience,au contraire le profit d'une situation dramatique

mais il faut savoir que personne n est épargné par les imprévu des aléats de la vie!!!

ayez un minimum de sens et d humanité

je méxcuse mes propos sont pas dans le but de vous juger néanmoins de faire appel à une concience humainement parlé!

sans oublier de remercier les benevoles qui oeuvrent dans le bon sens